

# La Lettre *Déchets*

N°22 - Avril 2006

Si vous souhaitez **soutenir** la Lettre Déchets, vous avez la possibilité d'effectuer un **DON**, donnant droit à une réduction d'impôt  
Pour cela, contactez :  
**dechets@fne.asso.fr**

## Dans ce numéro :

- **Actualités du réseau :** 2
  - Ordre du jour de la Réunion nationale du 24 juin 2006
  - Les associations disent non au réagrement de cyclamed
- **Le Dossier du mois :** 3  
*Étude sur l'évaluation des CLIS et prospective*
- **La page prévention :** 8
  - Bilan actions 2005
  - Projet prévention 2006
- **A vos agendas** 9
  - Premières rencontres nationale de l'Ademe "Produits «verts» & éco-consommation : modes d'emploi »
  - Formation réduire le volume et le coût de vos déchets dangereux
- **Panorama régional de l'environnement industriel** 9

*La prochaine réunion Nationale du Réseau Déchets aura lieu le 24 juin 2006 à Paris*



## Éditorial

### **Informer et surveiller localement**

*Les associations de protection de l'environnement sont, à l'échelon local, présentes dans de nombreuses réunions pour mettre en avant le respect d'une nature encore trop souvent menacée.*

*Les commissions locales d'information et de surveillance (C.L.I.S.) sont un exemple d'assemblées au sein desquelles le regard du monde associatif sur les installations de traitement de déchets est nécessaire.*

*Le dossier du mois de notre lettre fait le tour de la question du fonctionnement des CLIS et nous révèle les résultats d'une enquête menée sur ce sujet.*

*Au cours de la dernière réunion du Conseil national des déchets la prochaine parution d'une circulaire ministérielle sur la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique déchets a été confirmée. Elle retiendra toute notre attention en particulier sur le volet prévention.*

*En cette période de nettoyage de printemps le, quotidien Libération évoque dans un article récent (15 avril) le cas des déchets des fleuves qui ne sont ni des ordures ménagères ni des déchets industriels. Ainsi la question du financement du nettoyage des berges, du tri et de l'envoi vers des filières de valorisation de ces déchets orphelins se pose sans véritablement de réponse. Ces opérations de nettoyage sont elles du ressort du seul bénévolat d'associatifs locaux ou d'une réelle activité génératrice d'emplois ? Peut on nettoyer à fond sans fonds ?*

Bonne lecture

J-Luc Jugant  
Pilote du réseau Déchets

### □ Réunion nationale du Réseau Déchets

La prochaine réunion nationale du réseau déchets de FNE aura lieu le 24 juin à Paris au centre « Partage Solidarité Accueil » 57, rue Violet. Pour vous inscrire contactez le réseau : [dechets@fne.asso.fr](mailto:dechets@fne.asso.fr)

Ordre du jour de la réunion :

Matin :

- État des lieux de la **Campagne prévention des déchets** : tout sur l'évolution de la campagne « Réduisons nos déchets ça déborde » et sur la semaine de la réduction des déchets (9 au 13 octobre 2006) ;
- Point sur les **filières dédiées** : où en sont les filières DEEE, piles, pneus, médicaments...
- Nouveau décret « **décharge de déchets inertes** » une occasion à saisir pour les associations !!!
- Point d'information sur les **recours juridiques** FNE concernant l'exportation des REFIOM ;
- Développement de la thématique « **activités industrielles** » à FNE : comment cela se traduit-il ?

Après-midi :

### L'action de FNE et des associations affiliées sur la Prévention des déchets

- Les actions en magasin (Stop Rayon) pour une consommation plus responsable : où en sommes nous ? Quelles enseignes sont intéressées ? Discussions pour choisir les produits générant moins de déchets...
- Promotion du compostage individuel : échanges d'expériences, quels sont les besoins des associations..
- Préparation des journées de la réparation : Comment agir ?

### Révision de la Directive cadre européenne

Où en sommes nous ? Comment les associations peuvent-elles agir pour sauver de grands principes ? (Prévention - Recyclage - Proximité - REP - Démocratie participative...) Proposition de débat sur les notions : comment définir l'élimination et la valorisation ? L'incinération : est-ce de la valorisation ou élimination ?

### □ Les associations disent non au réagrément de Cyclamed

La Commission consultative relative aux déchets d'emballages ménagers, réunie le 11 avril 2006, a examiné pour avis : d'une part, l'adhésion de l'Industrie pharmaceutique aux sociétés agréées ECO-EMBALLAGES et ADELPHÉ ; d'autre part, l'évolution du dispositif CYCLAMED.

Les associations\* ont fait valoir que :

- 1. L'adhésion de l'industrie pharmaceutique au dispositif emballages commun était une avancée positive** qu'elles appelaient de leurs vœux depuis de nombreuses années.
- 2. En revanche, la demande d'approbation pour la gestion des emballages résiduels liés aux Médicaments Non Utilisés (MNU), n'est pas acceptable.**
- 3. La mise en place d'une filière spécifique et autonome de collecte et de traitement des MNU s'avère indispensable et urgente.**

Après débat, le vote des membres de la commission consultative a donné les résultats suivants :

- Sur le point 1 : avis favorable à l'unanimité
- Sur le point 2 :

oui	6
Non	11
Absentions	5

En conclusion, les associations :

- souhaitent que les pouvoirs publics suivent l'avis des membres de la commission pour qu'enfin soit mis en place un dispositif simple, unique et transparent ;
- n'approuvent pas que l'association CYCLAMED prenne en charge la fraction résiduelle des emballages de médicaments.

**Elles renouvellent leur demande pour la mise en place rapide d'une filière spécifique pour les MNU et les déchets d'activités de soins.**

### \* Les associations :

L'Association des Maires de France – AMF

Les associations d'élus : AMORCE et Cercle national du Recyclage CNR

Les associations de consommateurs : Confédération Générale du Logement CGL - Consommation Logement et Cadre de Vie CLCV – Union Nationale des Associations Familiales UNAF – UFC QUE CHOISIR

Les associations de protection de l'environnement :

Agir pour l'Environnement – France Nature Environnement FNE – AMIS DE LA TERRE- MNLE

# Le Dossier du mois :

## Etude sur l'évaluation des CLIS et prospective

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT vient de réaliser sa 3<sup>ème</sup> expertise sur l'évaluation du fonctionnement des CLIS (CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance).

**Tout d'abord nous tenons à remercier les associations fédérées à France Nature Environnement siégeant dans ces commissions pour leurs témoignages et leurs commentaires pertinents sur le fonctionnement des CLIS ainsi que le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) et les Préfectures de départements pour leur collaboration.**

### Objectifs de l'étude

En 1997 et 1999, FNE a réalisé, pour le compte du Ministère en charge de l'Environnement, un bilan et une analyse de la mise en place des CLIS. L'étude de 1999 avait permis de recenser 270 CLIS et 44 autres commissions non officielles. Les résultats ont montré une forte augmentation du nombre de ces instances entre 1997 et 1999, mais leur fonctionnement était très disparate et des améliorations étaient demandées par les associations affiliées à FNE. En 2005, soit plus de cinq ans après la publication des résultats de la dernière étude, FNE a donc réalisé, avec le soutien du MEDD, un bilan qualitatif sur la mise en place et le fonctionnement des CLIS.

Cette étude montre, en dépit du fait que les conditions de fonctionnement des CLIS varient en fonction de multiples paramètres et des contextes locaux, que leur fonctionnement suit une dynamique globale d'amélioration. De nombreuses évolutions demeurent néanmoins nécessaires.

En ce qui concerne la méthodologie, l'étude a été divisée en deux parties : la première dédiée à la recherche directe d'informations via les préfectures et les gestionnaires de sites d'exploitation, et la deuxième dédiée à l'enquête vers le réseau de correspondants de FNE siégeant dans les CLIS.

### État des lieux du nombre de CLIS au 1<sup>er</sup> mars 2006

Nature de la Commission	Nombre de CLIS	Rappel des données au 31/10/1999
<b>CLIS</b>	<b>513</b>	270

Soit pratiquement le doublement du nombre des CLIS en 5 ans.

### Nombre de CLIS par nature d'installation

Nature de l'installation	Nombre de CLIS	Rappel des données au 31/10/1999
Installation de stockage de déchets ménagers et assimilés	275	150
Usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM)	<b>98</b>	47
Autres installations	41	11
Traitement biologique (compostage,...)	<b>32</b>	12
Centre de tri	27	23
Autre installation de stockage de déchets	26	6
Prétraitement, regroupement, transfert, entreposage, préparation, ...	25	16
Installation de stockage de déchets dangereux	16	15
Installation de co-incinération de déchets	15	12
Usine d'incinération de déchets dangereux	<b>14</b>	7
Déchetterie	7	12
Traitement physico-chimique	7	7
Centre de maturation des mâchefers	7	5
Régénération (huiles noires, huiles claires, solvants,...)	3	3
Installation de stockage interne de déchets	3	4
Installations de désinfection de déchets d'activités de soins	1	1
<b>Total des installations recensées</b>	<b>597</b>	<b>331</b>

*NB : 597 CLIS sont ici recensées, car il arrive qu'une même CLIS regroupe plusieurs types d'installations (un centre de tri et une usine d'incinération d'ordures ménagères par exemple).*

# Le Dossier du mois ...

## Les installations dépourvues de CLIS, mais qui devraient réglementairement en être dotées

Les 513 installations dotées d'une CLIS recensées ne représentent qu'une fraction de l'ensemble des installations de traitement de déchets implantées en France. Le nombre total d'installations concernant les déchets est bien supérieur.

D'après le décret du 29 décembre 1993, la création de CLIS est obligatoire « pour tout centre collectif de stockage qui reçoit des déchets ultimes ou des déchets industriels spéciaux ».

La base de données SINOE de l'ADEME recense 357 installations de stockage de déchets de classe 1 et 2 opérationnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2006 en France métropolitaine.

Or d'après les retours des préfectures, et comme le montre le tableau de la page précédente, 291 installations de stockage de déchets de classe 1 et 2 sont dotées de CLIS. Ainsi, plus de **12 ans** après la publication du décret précédemment cité, **près de 20% des installations de stockage de déchets ne sont pas dotées de CLIS**, ce qui entraîne, de fait, un non respect du décret.

**En ce qui concerne les UIOM, pour qui la CLIS n'est pas obligatoire, la base de données SINOE en recense 125 au 1<sup>er</sup> janvier 2006 en France métropolitaine. Or, d'après notre enquête, seules 98 UIOM sont dotées de CLIS, ce qui nous donne 22% d'UIOM non dotées de CLIS.**

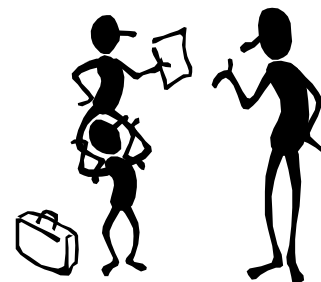
Que ce soit pour les UIOM, mais également pour les autres installations de traitement de déchets, présentant des risques pour l'environnement, la présence de CLIS permettrait aux APNE et aux associations de riverains de suivre le fonctionnement de ces installations et d'assurer une information juste des citoyens.

### Analyse du fonctionnement des CLIS et prospective

Tous les résultats sont issus des données fournies par les associations affiliées à FNE, et plus précisément par leurs représentants qui siègent dans des CLIS et qui ont répondu au questionnaire que nous leur avons adressé portant sur : la demande de création d'une CLIS, l'organisation des réunions, les demandes de contrôles ou d'analyses, le budget de la CLIS, l'accès au site, les recommandations émises, les actions d'information, les sites en fin de vie, la post-exploitation, la mise en place d'une structure de concertation lors des projets d'installations de traitement de déchets.

#### Nombre moyen de réunions par an :

Moins de 1 réunion par an	2%
1 réunion par an	<b>75%</b>
2 réunions par an	23%
3 réunions par an ou plus	0%
Total	100%



#### La CLIS est-elle systématiquement informée :

	Pourcentage des CLIS où l'information est transmise
des décisions individuelles dont l'installation fait l'objet	71%
des accidents ou incidents	56%
des avis du CHSCT	33%
du rapport annuel de l'exploitant	72%

#### Y a-t-il eu des demandes de contrôle ou d'analyses de la part de la CLIS ?

Oui	<b>60%</b>
Non	32%
Sans réponse	8%
Total	100%

## LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DEMANDENT :

### DISPOSITIONS PREVUES PAR LA LOI MAIS NON APPLIQUEES

<b>Le budget</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que les CLIS soient dotées d'un <u>budget</u> avec de réels moyens financiers, permettant de réaliser des contre-expertises indépendantes, de financer les travaux nécessaires, d'informer la population et d'indemniser les représentants associatifs pour leurs frais de déplacement. Ce budget doit être <u>discuté et approuvé en séance</u>.</li> <li>- que ce budget soit pris en charge à parité par l'Etat, les collectivités territoriales et l'exploitant. Il pourrait prendre la forme d'une subvention de la part de l'Etat et des collectivités territoriales et celle d'un pourcentage du chiffre d'affaires ou du tonnage de déchets entrants sur le site en ce qui concerne l'exploitant.</li> </ul>
<b>Les informations en direction des membres de la CLIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que la CLIS soit systématiquement et régulièrement tenue informée des <u>décisions réglementaires</u> dont l'installation fait l'objet, des <u>modifications</u> que l'exploitant envisage d'apporter à l'installation, des <u>nouvelles mesures prises par l'autorité préfectorale</u>, des <u>incidents ou accidents</u> survenus à l'occasion du fonctionnement de l'installation.</li> </ul>
<b>Les actions d'information menées vers le public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que les CLIS mènent de façon systématique de <u>réelles actions d'information vers le public</u> « sur les problèmes posés par la gestion des déchets, en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine ».</li> </ul>

### ELEMENTS DE PROSPECTIVE

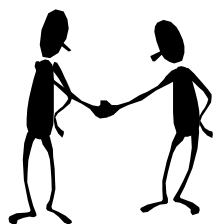
#### PRECONISATIONS REGLEMENTAIRES SUR LE DECRET DU 29/12/1993

<b>Les installations concernées par la création de CLIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que le champ d'application du décret du 29 décembre 1993 soit étendu en imposant que des <u>CLIS soient obligatoirement créées sur certaines installations de traitement des déchets</u> : les UIOM, les incinérateurs de déchets dangereux, les co-incinérateurs (cimenteries...), les installations de compostage de boues de stations d'épuration, de traitement de déchets d'abattoir.</li> </ul>
<b>La création des CLIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que le préfet soit tenu de <u>créer une CLIS</u> lorsque la demande lui en est faite par <u>deux associations agréées de protection de l'environnement</u>.</li> </ul>
<b>La réunion de la CLIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la réalisation de <u>deux réunions par an</u>, ce qui permettrait une réelle concertation entre les membres de la CLIS et un meilleur suivi du fonctionnement des installations de traitement des déchets.</li> </ul>
<b>Les sites en fin de vie : la post-exploitation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que les installations de traitement de déchets en fin de vie, fermées, <u>soient dotées de CLIS</u> : ceci permettrait d'informer la population locale et ce serait aussi l'occasion pour les APNE et pour les riverains de suivre l'évolution du site.</li> </ul>

<b>PRECONISATIONS SUR LES ARRETES PEFECTORAUX</b>	
<b>La périodicité des réunions de la CLIS</b>	- que les arrêtés préfectoraux comportent systématiquement la <u>périodicité des réunions</u> afin de clarifier le fonctionnement des CLIS, ce qui permettrait d'imposer, comme cela a été suggéré précédemment, la tenue effective d'au moins deux réunions par an.
<b>Les représentants des APNE</b>	- que les arrêtés préfectoraux <u>ne précisent pas les identités des personnes</u> chargées de représenter les associations, mais mentionnent plutôt, comme c'est déjà souvent le cas, « le Président de l'association ... ou son représentant ».
<b>PRECONISATIONS FONCTIONNELLES</b>	
<b>Les informations en direction des membres de la CLIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que la CLIS soit <u>régulièrement tenue informée des résultats d'analyses</u> réalisées par l'exploitant ou des organismes tiers, mesurant les effets sur l'environnement.</li> <li>- de recevoir davantage d'informations entre les réunions de la CLIS.</li> <li>- de recevoir les documents préparatoires au moins deux semaines avant la date de réunion de la CLIS, afin de pouvoir les assimiler, les maîtriser et ainsi intervenir avec pertinence lors des réunions. Ce délai permet aussi aux APNE de poser, à l'avance et par écrit, des questions de façon officielle.</li> <li>- de recevoir rapidement le compte rendu de la réunion de la CLIS.</li> <li>- plus de transparence : donner systématiquement à la CLIS les informations disponibles.</li> </ul>
<b>Les informations en direction de la population</b>	- qu'un <u>communiqué de presse</u> , validé par l'ensemble des membres de la CLIS, soit <u>rédigé après chaque réunion et diffusé à la presse locale</u> . Des associations ont également souhaité que les réunions de la CLIS soient ouvertes à la presse locale, média très efficace au niveau de la diffusion d'information locale.
<b>La réunion de la CLIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- que les demandes des associations soient prises en compte, mais aussi <u>suivies d'actions concrètes</u>.</li> <li>- que les réunions de la CLIS ne se limitent pas à des réunions d'information.</li> </ul>
<b>Les contre-expertises</b>	- la réalisation (avec le financement) de <u>contre-expertises indépendantes</u> des analyses fournies par l'exploitant.
<b>Conditions d'accès des membres de la CLIS à l'installation</b>	- pouvoir effectuer des <u>visites hors des habituels chemins balisés</u> , sur simple appel téléphonique, sans préavis important, avec un délai de 24h par exemple.

### Conclusion de l'étude

Tout le milieu associatif s'accorde pour affirmer que les CLIS sont aujourd'hui incontournables et que leur mise en place a constitué une **avancée pour l'accès à l'information en matière d'environnement**. Leur fonctionnement suit une **dynamique globale d'amélioration** et elles représentent une **valeur ajoutée au fonctionnement des installations de traitements de déchets**. De nombreuses commissions se sont créées depuis 1999 et tendent à devenir plus efficaces. Cependant, les situations (bon fonctionnement ou dysfonctionnement) sont très contextuelles, et demeurent tributaires des parties et des personnes en place (exploitant, représentants de l'État, élus, associations...). Ainsi toute généralisation hâtive serait erronée.



Une chose est sûre, la CLIS constitue une **porte d'accès** aux installations et permet de mieux connaître les exploitants et de pouvoir les contacter tout au long de l'année. Il est donc important de continuer sur cette voie, qui consiste à doter les installations de traitements de déchets de CLIS, pour développer la communication et la concertation. Comme souvent, la rencontre et la discussion avec les autres membres sont des moyens de s'affranchir des préjugés et des a priori et de mieux se connaître pour envisager un travail en coopération.

Les associations, motivées par cette porte ouverte, ont un **rôle moteur** majeur dans le fonctionnement de ces commissions. Grâce à leurs interventions, le débat est enrichi et elles constituent une force de propositions.

Elles sont ainsi très vigilantes et, comme l'a montré ce rapport, elles souhaitent de nombreuses **évolutions** quant au mode de fonctionnement de ces commissions, notamment en ce qui concerne le **budget, la diffusion de l'information vers le public ou bien la réalisation de contre-expertises**. Elles désirent également davantage de transparence, condition déterminante pour la crédibilité des politiques publiques et pour l'acceptation par les populations locales des installations de traitement des déchets.



Nous regrettons néanmoins le fait que de nombreux commentaires et propositions d'amélioration aient déjà été formulés par le Réseau Déchets lors de l'étude réalisée en 1999 et n'aient **pas été suivis d'effet**. De façon générale et comme cela s'est produit maintes fois dans le passé, les associations, souvent en avance sur leur temps, attirent l'attention sur des problèmes et demandent de prendre des mesures. Or leurs revendications ne sont bien souvent pas prises en considération et il s'avère ensuite qu'elles avaient raison.

Alors, cette fois-ci, à l'heure où le droit à l'information en matière d'environnement s'étoffe et où le public est de plus en plus intégré dans les processus de concertation et de participation, essayons de suivre les préconisations des associations !

**Nous tenons encore une fois à remercier chaleureusement les associations qui ont répondu à nos questionnaires et ainsi permis la réalisation de ce rapport.**

Vous pouvez télécharger l'ensemble de l'étude sur notre site internet :

[http://www.fne.asso.fr/PA/dechets/dos/rapport\\_CLIS\\_FNE\\_avril2006.pdf](http://www.fne.asso.fr/PA/dechets/dos/rapport_CLIS_FNE_avril2006.pdf)

### □ Bilan actions prévention 2005

Nous avons adressé en début d'année un questionnaire concernant les actions prévention menées en 2005 par les associations fédérées à FNE. Nous remercions sincèrement tous ceux qui nous ont répondu, Voici le premier bilan que nous pouvons en faire :



#### Outils FNE

**Au niveau de FNE, nous avons diffusé 48 000 livrets prévention, dont 38 000 aux associations adhérentes et 130 expositions dont 122 aux associations FNE. 95 associations ont reçu des documents directement de FNE, qui elles-mêmes les ont diffusés à leur réseau.** Les autres demandes proviennent entre autres de collectivités, de syndicats intercommunaux, de conseils généraux, de collèges...

Pour le site internet prévention, nous avons comptabilisé plus de 20 000 visites en un an (soit 30 000 depuis son ouverture). 3 400 livrets « Emballages utiles et inutiles » réalisés par Agir pour l'Environnement, le CNIID et FNE ont été diffusés à 15 associations.

#### Retours associations

Nous avons reçu 41 retours d'associations ayant réalisé des actions.

38 associations ont mené des actions de sensibilisation, 13 associations ont développé des actions auprès des enfants, 16 sur le Stop pub, 15 sur les sacs jetables, 2 pour des journées de la réparation, 12 sur le compostage autonome, puis d'autres sur des actions particulières telles que la révision des PDED-MA, l'action de la Passiflore (<http://la.passiflore.free.fr>), ou encore des actions « Dégage le suremballage ».

En tout, ce sont 237 actions qui ont été menées par ces 41 associations, 100 fois l'exposition prévention a été utilisée, 10 000 livrets ont été diffusés et environ 16 000 personnes ont été directement touchées par ces actions.

Globalement, les retours des associations sont très positifs, la majorité des personnes touchées se disent sensibles et intéressées par ce sujet de la « prévention-réduction » des déchets.

**Ce bilan pourrait encore être plus réaliste, si nous recevions plus de retours des associations locales.**

*Si vous ne nous avez pas envoyé votre bilan, il n'est jamais trop tard pour nous informer des actions réalisées en 2005 (demandez-nous le questionnaire).*

*Merci beaucoup à ceux nous ayant répondu :*

*UDVN 13 / UDVN 84 / ASNNC (97) / Cap Environnement (34) / Franche-Comté Nature Environnement / Meuse Nature Environnement / MIRABEL - Lorraine Nature Environnement / La Passiflore (35) / ECCLA (11) / FAPEN (22) / Nord Nature / A.S.M.S.N (77) / AVEC / URSINE Nature (92) / ARPN (90) / SEPANT (37) / SEPANSO LANDES (40) / SREPEN (97) / FRAPNA HAUTE-SAVOIE / GADEL (46) / FRAPNA Savoie / FRAPNA Loire / CLAPE-LR ( Languedoc Roussillon) / MCE (35) / Comité local 65 de Nature Midi-Pyrénées / AQUEREM (78) / Méré Environnement (78) / Nature Environnement 17 / UMINATE (Midi Pyrénées) / Haute-Saône Nature Environnement / APNO (85) / Alsace Nature / NEF (94) / Vienne Nature / Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse / Puy de Dôme Nature Environnement / Nature Haute Marne / GADEL (46) / Charente Nature.*

### □ Projets 2006 « prévention »

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, le Réseau Déchets de FNE continue, avec l'aide de l'ADEME et du MEDD, à agir pour la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ».

Pour cette année, nous vous proposons de mener différentes actions : « **Stop rayon ou consommation responsable** », « **Journée de la réparation** », « **promotion du compostage de proximité** ». En janvier, nous vous avons consulté concernant votre désir de réaliser des actions de prévention en 2006.

Vous êtes 45 à nous avoir répondu, dont 40 annonçant l'intention de réaliser des actions.

Pour le moment, nous avons initié le projet « **Stop rayon - Consommation responsable** » qui consiste à informer, dans les magasins, les consommateurs sur le fait que, par leur choix d'achat, ils peuvent agir pour « acheter moins de déchets » et persuader les fabricants de proposer des produits plus éco-responsables, en choisissant des produits qui leur sont déjà proposés, comme : les produits concentrés, les éco-recharges, les produits en vrac, les produits sans piles, les produits éco-labellisés, ... Vous êtes déjà 22 à vous être proposés pour participer à ce projet. Pour avancer, nous organisons le 4 mai une réunion téléphonique, afin de préparer et développer ensemble cette action.

**Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter pour participer à cette réunion téléphonique ([industriesproduits@fne.asso.fr](mailto:industriesproduits@fne.asso.fr))**

## A vos agendas

### □ **Premières rencontres nationales de l'Ademe « Produits "verts & éco-consommation : MODES D'EMPLOI »**

Deux jours pour développer un marketing plus éco-responsable - 7 et 8 juin 2006, Maison de la chimie à Paris.

Ces rencontres ont pour objectif de contribuer à dynamiser le développement des produits à moindres impacts sur l'environnement, en mettant en contact les différents acteurs aujourd'hui impliqués et en tentant de les alimenter d'interventions et d'informations susceptibles de les aider à trouver de nouveaux moteurs d'action.

Elles devraient permettre d'aborder, dans un même débat, les contraintes, les réalités et la responsabilité des uns (filières professionnelles, producteurs, distributeurs,...), les désirs et la responsabilité des autres (consommateurs, associations, collectivités,...) avec pour ambition de mieux se comprendre mutuellement et de faire évoluer les comportements et les pratiques d'achats et de consommation vers des modes plus respectueux de l'environnement.

Au cours de ces deux journées, les points suivants seront notamment abordés :

- \* Produits verts et éco-consommation : mythes et réalités ! Quelques vérités bonnes à rappeler ;
- \* Perceptions et attitudes du consommateur face aux éco-produits ;
- \* Les achats éco-responsables professionnels : un vrai levier ;
- \* Retours d'expériences dans le domaine de l'offre de produits plus écologiques ;
- \* Que se passe-t-il chez nos voisins européens ? L'expérience allemande et suédoise ;
- \* Des pistes pour mieux convaincre et lever les freins internes et externes au développement des produits éco-responsables ;
- \* Des produits et des impacts : les apports de l'évaluation environnementale ;
- \* L'éco-conception, ou comment investir dans la prévention dès la conception ;
- \* Les allégations environnementales : quelle crédibilité ?
- \* L'évolution vers un marché plus écologique grâce à l'étiquetage et l'information ;

#### **Programme et bulletin d'inscription à l'adresse :**

[http://www.ademe.fr/htdocs/actualite/manifestations/Documents/prog\\_ecoconso\\_def\\_050406.pdf](http://www.ademe.fr/htdocs/actualite/manifestations/Documents/prog_ecoconso_def_050406.pdf)

Date limite d'inscription : le 24 mai 2006

Tarif association : 60 € une journée, 120 € les deux journées

### □ **Formation « Réduire le volume et le coût de vos déchets dangereux »**

Formation organisée par l'organisme Comundi du 21 au 23 Juin 2006, à Paris

Elle a pour objectif de mesurer l'ampleur des obligations actuelles et futures en matière de déchets dangereux, savoir comment appliquer la méthode ACV pour réduire la quantité de déchets dangereux,

Sélectionner les filières d'élimination et de valorisation les plus avantageuses,

Maîtriser les nouvelles obligations en matière de transport.

Mettre en place des outils de suivi des prestataires pour renforcer la traçabilité de vos déchets dangereux.

#### **Programme complet à l'adresse :**

<http://www.comundi.fr/conference/40458/reduire-le-volume-et-le-cout-de-vos-dechets-dangereux.html>



## Panorama régional de l'environnement industriel

Les **rapports d'activités de l'année 2005 des DRIRE** (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) sont disponibles sur internet : [www.drire.gouv.fr](http://www.drire.gouv.fr).

Vous y trouverez de nombreuses informations sur **l'environnement industriel** de chaque région : inspection des installations classées, prévention des risques et des pollutions, sites et sols pollués, traitement des déchets ...

N'hésitez pas à les consulter.

**La Lettre Déchets** - N°22 - Avril 2006 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement - Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976 - **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> - siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 - **Directeur de la publication** : Sébastien Genest - **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL